

REGLEMENT DU JEU GEANT CASINO ,
« GAGNANT – GAGNANT »
Du 5 au 30 juin 2018

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, Cours Antoine Guichard – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 5 au 30 juin 2018 inclus un grand jeu avec obligation d'achat dans les hypermarchés Géant Casino participants.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres et sur geantcasino.fr

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national :

Pour l'ensemble des magasins :

- 1 voyage aux Etats-Unis d'une valeur unitaire de 7 000€ (7 jours/6 nuits) pour 2 personnes
Le package est à réserver avant le 01/10/2018 et utilisable du 01/10/2018 au 30/09/2019 hors vacances scolaires.
Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates.
Le packages n'est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux et n'est pas convertible en numéraire.
PRESTATIONS INCLUSES =
 - Les vols directs au départ de PARIS aller/retour
 - Le transfert de l'aéroport de San Francisco jusqu'à l'hôtel, et de l'hôtel à San Francisco jusqu'à l'aéroport de San Francisco
 - La location de voiture de l'aéroport de San Francisco (à compter du dernier jour à San Francisco) jusqu'à l'aéroport de Los Angeles le jour du départ, SUV en kilométrage illimité, responsabilité civile de base, assurances LDW et LIS, taxes et surcharges locales, le conducteur supplémentaire et GPS
 - Le séjour en chambre double standard hôtel 3* normes locales
 - o 3 nuits avec petit-déjeuner à San Francisco
 - o 1 nuit avec petit-déjeuner à Pismo Beach, ville située à mi-chemin entre San Francisco et Los Angeles
 - o 2 nuits avec petit-déjeuner à Los Angeles
 - 1 excursion à San Francisco : Golden Gate à vélo avec retour en Ferry
 - 1 excursion à Los Angeles : Survol de la ville en hélicoptère
 - 1 journée au parc Disney (accès Parc pour 2 personnes)
 - L'Assurance Assistance – Rapatriement**NON INCLUS =**
 - Les extras et dépenses personnelles
 - Les repas
 - L'autorisation Esta

- Le permis de conduire international
- Toutes visites et prestations non mentionnées au programme

- 66 600€ de courses offerts sous forme de cartes cadeau de 100€.

Un gagnant sera désigné dans chaque magasin soit 111 gagnants au total. Chaque gagnant recevra 600€ de cartes cadeau sous la forme de 6 cartes cadeau d'une valeur unitaire de 100€ (soit 666 cartes cadeau de 100€ au total).

Chaque carte cadeau donne accès à l'ensemble des rayons, (hors carburant, billetterie, carte cadeau et prestation SAV) de nos Géant Casino, supermarchés Casino intégrés, Hyper Casino en France métropolitaine. Elle est valable 1 an à partir de sa date d'activation et ne peut donner lieu à un remboursement, même partiel. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur et éventuellement complétée par un autre moyen de paiement. Si l'achat n'atteint pas le montant disponible sur la carte, le solde reste utilisable jusqu'à la date de fin de validité. Cette carte n'est pas acceptée aux caisses Express et sur le site Casinodrive.fr.

- 2220 DVD du dessin-animé Disney Coco d'une valeur unitaire de 18€18, soit 20 DVD Coco par magasin.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer

Du 5 au 30 juin 2018, pour tout achat, lors du passage en caisse, un bulletin de participation sera édité avec le ticket de caisse.

Le participant doit compléter son bulletin de participation en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et adresse mail) (les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *), puis introduire le coupon jeu dans l'urne présente à l'entrée des magasins participants.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1 Détermination des gagnants en magasins :

Pour désigner le gagnant du voyage aux Etats-Unis : un tirage au sort sera effectué au plus tard le 8 juillet 2018 parmi l'ensemble des bulletins qui auront été dûment complétés et insérés dans l'urne entre le 5 et le 30 juin 2018 par le directeur du magasin qui aura été préalablement désigné lors d'un pré-tirage au sort au siège social.

Pour désigner les gagnants des cartes cadeau de 600€ et des DVD du dessin-animé Disney Coco : un tirage au sort sera effectué au plus tard le 8 juillet 2018 par chaque directeur de magasin, parmi l'ensemble des bulletins qui auront été dûment complétés et insérés dans l'urne entre le 5 et le 30 juin 2018.

Chaque directeur du magasin prendra contact avec les gagnants par email à l'adresse mentionnée sur le bulletin de participation selon les informations renseignées par le participant sur son bulletin de participation au plus tard 8 jours après le tirage au sort.

Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet email, il appartiendra ensuite au gagnant de suivre les modalités de remise du lot.

Les dotations des gagnants en magasins sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à l'accueil des magasins participants.

Tout bulletin de jeu qui présenterait une anomalie (incomplet, déchiré, illisible...) ne pourra pas être pris en compte dans le cadre du tirage au sort. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte

et entraînera la nullité de la participation

Les dotations non retirées le 26 août 2018 seront définitivement perdues pour les gagnants et redeviendront la propriété de la société organisatrice qui pourra librement en disposer.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino.fr et en magasin.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice. .

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.geantcasino.fr et à l'accueil des magasins et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 30 juin 2018, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – JEU GAGNANT GAGNANT - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement et de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

Le règlement du jeu est déposé chez la SELARL HUISSIERS VERTS, Huissiers de justice à SAINT-ETIENNE, 17 A rue de la Presse, et disponible sur le site www.geantcasino.fr

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération sont indispensables à la prise en compte de votre participation et sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles , vous disposez d'un droit d'accès et de rectification

des données nominatives vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à la société organisatrice Casino DCF – JEU GAGNANT GAGNANT - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.